

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mai 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES CONCERNANT L'ALLOCATION AU CONJOINT—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le Conseil d'organisation sociale de Toronto, dans l'étude qu'il vient de publier sur la sécurité de la vieillesse dans l'agglomération métropolitaine de Toronto, constate qu'il y a des pauvres parmi les vieillards, que les veuves et les femmes célibataires sont les plus durement frappées, ce qui confirme une enquête de Statistique Canada selon laquelle 61.7 p. 100 des pensionnés sans attaches vivaient en deçà du seuil de la pauvreté en 1976, je propose appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre charge le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de présenter un projet de loi avant le congé d'été, en vue de maintenir l'allocation au conjoint après le décès du plus âgé des deux, et en outre, que la mesure prévoit un rajustement des suppléments de revenu garanti qui tiennent mieux compte des hausses réelles du coût de la vie depuis la dernière majoration accordée avant l'indexation.

**M. l'Orateur:** Pour mettre en délibération une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES POSTES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE SPC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que jusqu'à la fin de la semaine dernière, le ministère des Postes n'avait fait aucune nouvelle proposition allant au delà de l'ancien contrat conclu avec le Syndicat des postiers du Canada depuis que ce contrat a expiré il y a près d'un an et qu'une attitude pareille provoquera vraisemblablement une grève que ni les Canadiens ni les employés en cause ne souhaitent, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes d'assumer ses responsabilités et de veiller à ce que des propositions positives soient présentées sous peu par le ministère des Postes au cours de ses négociations avec le SPC.

**M. l'Orateur:** Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE MÉMOIRE SUR LA GESTION DU PERSONNEL ET LE PRINCIPE  
DE L'AVANCEMENT AU MÉRITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le 20 avril, les journaux ont rapporté que la Commission de la Fonction publique avait décidé de ne pas rendre public son mémoire au comité D'Avignon sur la gestion du personnel et le principe de l'avancement au mérite dans la Fonction publique pour éviter à cause de l'imminence des élections, que les partis politiques ne l'exploitent à leurs fins. Comme le premier ministre a par la suite annoncé que les élections n'étaient pas pour demain, je propose, appuyé par le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Que la Chambre demande à la Commission de la Fonction publique de publier sans délai le mémoire qu'elle a présenté au comité D'Avignon pour que les députés et le public puissent étudier ses propositions sur la Fonction publique au Canada.

**M. l'Orateur:** Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LA DÉFENSE NATIONALE

L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS L'OTAN—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité à la suite de la réunion de l'OTAN qui a lieu à Washington cette semaine. Étant donné l'engagement que le Canada a pris envers ses alliés de l'OTAN, étant donné les menaces que font toujours peser sur l'Occident les pays du pacte de Varsovie, étant donné qu'ils n'ont pas cessé d'accroître leur puissance militaire en Europe et que, soit directement soit par l'entremise de Cuba, ils menacent également la stabilité de l'Afrique, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):